# COMPTE RENDU SEANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2020 – 20H

L'an deux mille vingt, le treize janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND VILLAGE PLAGE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 janvier 2020

Présents: MM. ROBILLARD, DAUGUET, BARCAT, Mmes AUSSANT, RAGUSA,

BELLOTTI, GODILLOT, MM. MORLON, PAYRAUD, MARIONNEAU

Pouvoirs: Mme PARAIRE à Mme RAGUSA

M.BRIDIER à Mme GODILLOT

Absents: Mme CORNU, MM. ROUX, BLEMON,

Monsieur Luc DAUGUET a été élu secrétaire.

### 1- Recrutement agents saisonniers 2020

Considérant que pour le bon fonctionnement des différents services, il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour l'année 2020,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de recruter conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984

Poste	Nombre d'Agents	Période	Horaire Hebdomadaire	Rémunération
Agent de surveillance de la voie publique	1	15/06 au 31/08	35 h	Indice majoré 327
Agent d'entretien voies et propriétés communales	1	1/04 au 30/09	35 h	Indice majoré 327

Les congés annuels seront payés.

## 2- Tarifs 2020 - mobilier urbain

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer le montant de la redevance liée à l'occupation du domaine public au titre du mobilier urbain installé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le montant de la redevance pour le mobilier urbain à 280 € par face exploitée pour l'année 2020.

### 3- Redevance occupation du domaine public – manège

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer le montant de la redevance liée à l'occupation du domaine public au titre du manège exploité par Monsieur Richard DEMENE sur le site du boulevard de la Plage pour la période vacances de Pâques/début septembre et sur le site du Port des Salines en juillet et août.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le montant de la redevance pour les manèges exploités par Monsieur Richard DEMENE à 350 € pour l'année 2020.

DIT que la consommation d'électricité pour le manège installé boulevard de la Plage fera l'objet d'une facturation au réel de la consommation et une participation à l'abonnement.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur DEMENE.

### 4- Redevance d'occupation – activité surf

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'installation de l'école de surf « Surfari » qui officiera passe de l'Epinette. A cet effet, l'école souhaite installer le temps de la saison une cabane démontable sur le parking de l'Epinette sur un espace délimité.

L'autorisation d'occupation sera accordée moyennant le paiement d'une redevance annuelle.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE le montant de la redevance annuelle 2020 pour l'autorisation d'occupation d'un espace Parking de l'Epinette à 1 500 €.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation – parking de l'Epinette pour l'année 2020.

### 5- Convention de prestation – marché nocturne

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2018, compte tenu que les montants de recettes perçus sont très faibles, une convention de prestation peut être signée avec un prestataire privé pour la gestion du marché nocturne estival.

L'entreprise FRERY est prête à assurer la gestion pour la saison 2020.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Fixe le tarif pour l'année 2020 à 4 € le mètre linéaire avec un minimum de perception de 14 €

Dit que 50 % des recettes T.T.C encaissées par l'entreprise FRERY sera reversée à la commune au mois de septembre 2020.

Charge Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise FRERY pour la gestion du marché nocturne pour la période de juillet/août 2020 qui se tiendra le mercredi soir.

#### 6- Convention avec l'association 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de l'engagement avec l'association SANTIAGO qui a vocation de venir en aide aux chats errants ou abandonnés sur l'Ile d'Oléron. Elle assure la capture et la stérilisation des chats errants (en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et les communes) avant remise sur site. Elle assure également le sauvetage des chatons en détresse avec placement en famille d'accueil et mise à l'adoption.

La collectivité a sollicité l'aide financière de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune et souhaite signer une nouvelle convention de partenariat avec l'Association Santiago pour faire procéder à la stérilisation et l'identification des chats conformément à l'article L 214-5 du Code Rural.

La Fondation 30 Millions d'Amis propose une convention dans laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats errants.

L'Association Santiago est en mesure de prendre en charge les chats à stériliser, estimé à 15 pour l'année 2020. La participation à verser pour l'année 2020 à la Fondation 30 Millions d'Amis s'élève à 525 €.

Considérant que la mission assurée par les associations 30 Millions d'Amis et Santiago est d'utilité publique,

Le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis dont la participation financière s'élève à 525 € pour l'année 2020.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget primitif 2020 à l'article 6574.

# 7- Convention de prestation avec la maison du Tourisme pour la location des terrains de tennis municipaux

Monsieur le Maire rappelle que l'Office de Tourisme communal assurait la location des terrains de tennis communaux. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence tourisme a été transférée à la communauté de communes de l'Ile d'Oléron. Il convient de passer de nouveau une convention avec la Maison du Tourisme en charge des offices de tourisme pour que l'Office de tourisme assure toujours la location des terrains de tennis moyennant une commission de 10 % des recettes au profit de la Maison du Tourisme.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Maison du Tourisme pour la location des terrains de tennis municipaux pour l'année 2020 et 2021.

### 8- Tarif 2020 – location d'espace pour l'installation d'une piscine

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif 2020 pour la location d'un espace pour l'installation d'une piscine exploitée sur un des courts de tennis municipaux.

Il est dispensé des cours de natation et des cours d'aquagym.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE le tarif de location d'un espace pour l'installation de la dite piscine à 1444 €.

DETERMINE un forfait pour la mise à disposition de l'eau nécessaire au remplissage de la piscine à 335 €.

DETERMINE un forfait pour la mise à disposition de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la piscine à 116 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation correspondante.

# 9- Don de matériel

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron propose à la commune de lui céder à titre gratuit un broyeur accotement Muratori MLT 2 130 pour échange standard sur les pièces.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE ce don

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre, après inscription des crédits budgétaires nécessaires au budget 2019, un mandat au compte 2158 et un titre à l'article 13251 pour la somme de 2 296,32 € au nom de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron donatrice.

### 10- Décision modificative n°3- budget commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE la décision modificative n°3 budget commune

### **INVESTISSEMENT**

1144 E 3 1 13 3 E 141 E 14 1			
Dépenses	Recettes		
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
Article 2158 autres installations, matériel et outillage techniques	+ 2 296,32 €	Article 13251 subvention d'investissement GFP de rattachement	+ 2 296,32€

Total dépenses :	+ 2 296,32 €	Total recettes :	+ 2 296,32€

### <u>11 – Location cabane espace 2 bis – Port des Salines</u>

Une cabane – espace 2 bis au Port des Salines est libre pour un loyer mensuel de 180 €.

Monsieur le Maire Présente les deux candidatures reçues en mairie.

Après examen des candidatures, il conviendrait de désigner le futur locataire.

Le Conseil Municipal avec 6 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

DECIDE de retenir la candidature de Franck et Daniar BOTTERO

DIT que le loyer mensuel de la cabane – espace 2 bis Port des Salines est fixé à 180 €.

CHARGE Monsieur Le Maire de rédiger la convention d'occupation dont la durée est annuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire,
Patrice ROBILLARD